



### **Termes de référence du Comité de crédit de Vista Banking Group**

1. Définir la stratégie du Groupe en matière de crédit et sa tolérance au risque de crédit
2. Examiner et recommander des politiques, normes et procédures de prêt prudentes et raisonnables en ce qui concerne le portefeuille de crédit
3. Passer en revue et recommander des politiques de gestion du risque de crédit, y compris en ce qui concerne la concentration du portefeuille et toutes activités hors bilan dont les garanties et les indemnités à l'extérieur du déroulement normal des affaires
4. Étudier et superviser le développement de la politique relative aux dispositions pour pertes sur prêts, et évaluer chaque année le caractère approprié et la mise en application de ladite politique
5. Revoir et surveiller l'efficacité et la mise en application des politiques de la gestion du risque de crédit, des normes et procédures associées, et l'environnement de contrôle quant aux décisions relatives au crédit
6. Vérifier, approuver ou rejeter les demandes de crédit soumises par le département du Crédit exécutif du Groupe pour les prêts aux nouveaux particuliers emprunteurs ou toutes demandes liées ou supplémentaires pour les emprunteurs établis qui dépassent les limites définies par la direction
7. Analyser les activités de la direction du Groupe, y compris l'examen des rapports de crédit sur l'identification, l'évaluation, le contrôle et la gestion des risques de crédit

